

SNES

U.

LILLE

BULLETIN

D'INFORMATION

DU SYNDICAT NATIONAL

DES ENSEIGNEMENTS

DE SECOND DEGRE

209, RUE NATIONALE 59000 LILLE - TEL 03 20 06 77 41

N°255 • Avril-Mai 2006

ISSN : 0399.6522

temps présent

Première victoire... et toujours mobilisés p. 2

Groupes de compétences p. 3

Ambition Réussite p.4

Schéma régional des formations p.5

Personnels

Des retards de paiement, scandaleux! p.6



infos

Métier, catégories p. 7

vie du snes p. 8

Elections à la C.a.a.

Encart

Elections à la C.a. académique :
professions
de foi et listes

é d i t o

Pourquoi continuer la mobilisation sur la précarisation de l'emploi ? Après le CPE, la mobilisation se poursuit pour le retrait du CNE, qui prévoit des conditions similaires pour les petites entreprises. Nous sommes directement concernés par ces problèmes dans l'Education. Quelques chiffres permettent de comprendre combien la Formation initiale devrait être au cœur de la problématique de l'emploi.

Au plan national, 60 000 jeunes sortent sans qualification du système scolaire chaque année. Après avoir fortement chuté, ce chiffre stagne désormais. Or, la corrélation entre chômage et diplôme est forte : ce sont plus de 44% des jeunes de moins de 25 ans non diplômés qui sont au chômage, alors que 3 ans après leur sortie du système, 73% des titulaires d'un DEUG ont un CDI !

La loi Fillon avec la mise en place du socle commun et le dispositif dit « ambition-réussite », **la loi sur l'égalité des chances** avec la fin de la scolarisation à 16 ans, **n'apporteront pas de solutions**, bien au contraire. Le gouvernement entend développer la voie de l'apprentissage pour les élèves les plus en difficulté : dans notre académie, les chances de trouver un emploi non-aidé sont plus faibles que dans la moyenne nationale. En prenant l'indice 1, moyenne nationale (soit 64,8 d'apprentis en emploi non-aidé) l'indice académique est inférieur à 0,90 au niveau CAP BEP.

Les mandats du S.n.e.s. et de la F.s.u. prônent une politique diamétralement opposée. Que signifie notre revendication d'un enseignement obligatoire jusqu'à 18 ans ? Pour nous, il ne s'agit pas d'une utopie fumeuse - comment les praticiens que nous sommes tous pourraient ils ignorer la difficulté scolaire ?- mais de la volonté de reprendre autrement le débat sur le droit et la nécessité de la formation dans ce pays. **Scolariser jusqu'à 18 ans n'est concevable que dans le cadre d'une autre politique pour l'école,** ce qui signifie d'abord des moyens, pour réduire les effectifs, renforcer les enseignements ou permettre une individualisation des formations. Que cela s'accompagne d'une réflexion sur les pratiques est logique, mais seule une définition claire d'objectifs ambitieux pourra lever des appréhensions légitimes après des années d'attaques contre les statuts.

La bataille contre le CPE permet de reprendre un débat que ce gouvernement refuse avec obstination. C'est un des objectifs de la proposition du S.n.e.s. de l'ouverture « d'Etats généraux pour la jeunesse ». Si le débat pour l'avenir est indispensable, il ne doit pas occulter les tristes réalités des suppressions d'emplois. **Notre demande d'un collectif budgétaire prend encore plus d'acuité,** car on ne saurait accepter que le débat s'accompagne de la poursuite du démantèlement du service public.

Michel DEVRED

Première victoire... et toujours mobilisés !

PAR MICHEL DEVRED

Le 1^{er} mai n'a pas été un grand cru selon les journalistes, mais chacun sait qu'une veille de rentrée n'est pas propice à la mobilisation et nous étions encore 2000 à manifester sous une pluie aussi tenace qu'un premier ministre empêtré dans les affaires.



Le mot d'ordre était la poursuite des luttes contre la précarité. Après la victoire sur le CPE qui a marqué non le premier recul, mais bien la première vraie défaite de ce gouvernement, la mobilisation doit en effet se poursuivre. Bien entendu, les formes prises ne peuvent être identiques, et l'imagination doit prendre le pouvoir en ce domaine. La question de l'unité, qui a été déterminante, ne doit pas être un frein à l'action. Après tout, cette unité n'avait rien de miraculeuse, elle s'est construite au fil du mouvement et sur des bases aussi importantes que restreintes, à savoir le CPE. Mais la lutte a permis une réflexion collective sur les questions de précarité. Les jeunes ont pris à bras le corps ce problème, mais il faut se souvenir que d'autres actions avaient été annoncées, comme celle des intermittents ou encore les actions contre les stages. D'autres formes doivent attirer notre attention, comme la précarité dans le secteur public, et si l'on pense en priorité aux précaires de l'enseignement, il ne faut pas oublier que cette précarité se manifeste aussi pour d'autres personnels, assistants d'éducation ou personnels de service avec la décentralisation.

Notre revendication reste la même : abrogation du CNE et de la loi dite sur l'égalité des chances, dont nous voyons ces jours-ci une mise en musique avec cette publicité honteuse sur l'apprentissage avec des journalistes qui servent sans vergogne la soupe, une journaliste de France Info se permettant par exemple d'affirmer que 9 apprentis sur 10 sont embauchés !

Le débat sur l'immigration est un autre dossier brûlant de cette fin d'année. Les associations ont

fait un gros travail d'analyse de cette loi inique. Reconnaissons au gouvernement cette qualité douteuse d'être capable de trouver des termes positifs pour désigner des réalités inverses. Après la loi sur l'égalité des chances qui réinstaura le travail à 14 ans, le collègue ambition réussite qui crée des ghettos scolaires, voici le temps de « l'immigration choisie » expression élégante pour désigner un tri implacable qui fera d'un être humain un objet que l'on prend et que l'on jette en fonction des fluctuations de l'économie ou de l'employeur. Dans une région comme la nôtre, comment ne pas se souvenir des trains de Polonais repartant pour fait de crise vers leur misère natale ?

Des manifestations sont d'ores et déjà prévues, il faudra les réussir. Ce problème nous concerne également en tant qu'éducateurs : nous savons combien la volonté de ne pas régler la situation des sans papiers peut détruire la scolarité de certains de nos élèves.

L'année scolaire n'est pas finie, et il y a les examens, leur préparation et la poursuite des actions pour récupérer des moyens.

Le rendez vous du 6 mai (organisation d'un débat sur l'école) a marqué une nouvelle étape de cette mobilisation. Qu'en attendre désormais ? Si le gouvernement ne se montre pas disposé à céder, il reste néanmoins des possibilités de peser, même marginalement, pour récupérer des postes, tant au niveau des établissements que nationalement, par exemple avec des listes complémentaires aux concours.

La fin de l'année sera également marquée par les résultats des différentes CAPA, notamment sur

les hors classes. L'unité syndicale existe dans ce domaine et a permis la décision d'une action de rassemblement le 31 mai devant le rectorat. Au delà de la rémunération des fins de carrières sont posées de redoutables questions sur le droit de tous à des évolutions de carrière, mais aussi la question des statuts, de l'égalité de traitement des fonctionnaires et des missions qui incombent au service public d'éducation.

La rentrée 2006 comporte encore des zones d'ombre, à commencer par les collèges « ambition réussite ». La mise en œuvre du recrutement reflète la désinvolture de cette prétendue réforme. Le flou subsiste aussi sur le conseil pédagogique, sur la note de vie scolaire. Le S.n.e.s. maintient sa condamnation de ces mesures issues de la loi Fillon et en demande le retrait. Mais une condamnation ne suffit pas : il faut programmer des réunions dans les établissements, au besoin avec les responsables départementaux et académiques pour analyser ces questions, en débattre, et faire des propositions d'actions qui seront débattues en juin. Le S.n.e.s. fournira des précisions car certains points ne sont pas toujours précis.

La bataille sur le CPE a masqué les questions d'éducation, et ne nous a pas permis de développer certaines luttes. Rien n'est à regretter, car la victoire remportée dans ce domaine doit nous servir pour avancer sur les questions éducatives : nous ne sommes plus sur la défensive ! Le S.n.e.s. défendra ces analyses lors de la journée nationale du 10 juin des collectifs de défense des services publics.

Groupes de compétences : extension du domaine de la lutte plus que nécessaire

PAR CATHERINE PIÉCUCH

Le SNES le dénonçait à la rentrée dernière : les groupes de compétences en langues vivantes comme cheval de Troie du dynamitage de l'organisation des enseignements et du baccalauréat.

Sur ce point là aussi, Robien et le gouvernement confirment malheureusement toutes nos analyses : la circulaire de rentrée (publiée au BO du 30 mars 2006) et la circulaire Zep (au BO du 6 avril 2006) font, en effet, en écho, la part belle au « socle commun des connaissances et des compétences », au « livret de compétences » ainsi qu'aux groupes de compétences.

Petit rappel : à l'origine, un groupe de compétences en langue vivante permet de regrouper des élèves verticalement (ex : 2nde, 1ère, Term...) et horizontalement (LV1/LV2/LV3), cette organisation n'étant d'ailleurs pas réservée au lycée. Le terme « groupe » est d'autre part abusif car nulle part, il n'est précisé qu'il irait de pair avec un allègement des effectifs.

La circulaire pour la rentrée 2006 va plus loin en introduisant le « socle commun de connaissances et de compétences ». Lier étroitement les deux, ce dès l'école, ne doit rien au hasard : cela permettra d'autant plus facilement de substituer celles-ci à celles-là en temps voulu et de mettre fin aux diplômes nationaux. La fin du paragraphe sur le socle commun et son évaluation n'évoque d'ailleurs plus que les « compétences de base en français et en mathématiques » : vous avez dit lapsus ?

La Circulaire Zep du 6 avril 2006 frappe encore plus fort en préconisant une adaptation du parcours scolaire pour les élèves des collèges ZEP via l'instauration de groupes de compétences et la mise en place d'un livret de compétences, les corps d'inspection devant y jouer un rôle décisif. Et on a ainsi les deux aspects du système : la dérogation au mode d'organisation des enseignements en classe, la dérogation aux

programmes et aux horaires nationaux au nom de l'acquisition des dites compétences... et donc le « tri sélectif » des élèves et l'inégalité érigée en principe réformateur d'une part ; l'évaluation par compétences et la remise en cause des diplômes nationaux d'autre part.

Les enjeux autour des groupes de compétences sont énormes : décisifs pour le Service Public d'Education, les élèves et les personnels, décisifs pour l'avenir des diplômes nationaux et pour l'avenir des jeunes dans le monde du travail.

Car on le comprend bien, les groupes de compétences sont synonymes de tri social et de sélection, d'accroissement des écarts et de diminution accélérée des moyens, la loi Fillon qui les a introduits -et ses derniers avatars que sont les deux circulaires mentionnées- révélant bien ce qu'elle est, à savoir la loi de l'inégalité des chances. Ces groupes de compétences sont également dangereux dans la conception de notre métier qu'ils sous-tendent, l'orientant sûrement et fermement vers un cloisonnement stérile en mini-tâches ; ils sont la négation des spécificités scientifiques qui fondent les disciplines de recrutement : la compétence disciplinaire, appuyée par une formation de haut niveau, serait remise en cause au profit de savoirs fragmentés dispensés sans aucune cohérence, et -tout le laisse craindre- par des personnels non qualifiés, comme les assistants pédagogiques. Enfin, ils sont dangereux pour l'avenir des jeunes car ils remettent en cause les diplômes nationaux par la délivrance de certifications calquées sur les dites compétences et, à moyen terme, ils remettent également en cause les conventions collectives et donc les conditions de travail et les salaires.

A nous d'informer et de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative, d'autant que ces groupes de compétences, malgré le matraquage institutionnel, ne font pour l'instant l'objet que de recommandations et ne sont donc en aucun cas une obligation. Notre mobilisation est nécessaire pour mettre en échec ces dispositifs dangereux. Elle est aussi urgente !

Ouverture de la chasse à l'enfant

Le 30 juin 2006 prendra fin la suspension des expulsions accordée par la circulaire ministérielle du 31 octobre 2005 pour l'année scolaire aux jeunes majeurs scolarisés et aux parents sans papiers d'enfants scolarisés .

D'ores et déjà, dans notre académie, cette circulaire n'est pas toujours appliquée : une famille avec enfants scolarisés a été déplacée de Lyon vers Calais, placée en centre de rétention et expulsée fin mars. D'autres enfants et adolescents scolarisés à Calais, St Omer, Arras, Noyelles ou Lille...-et la liste n'est malheureusement pas exhaustive- sont menacés du même sort d'autant que le débat parlementaire autour du projet de loi CESEDA sur l'immigration bat son plein. Si ce projet est adopté , ne seront « acceptables » pour l'Etat français que les étrangers rentables pour son économie, le temps que le patronat aura besoin d'eux... Pour les autres, mêmes pour ceux présents en France depuis au moins dix ans , la régularisation sera quasi impossible. Pour ceux en situation régulière, le droit de vivre en famille sera assujéti à tant de critères qu'il sera, là encore, quasiment impossible à obtenir. Enfin, le statut de réfugié sera encore davantage restreint qu'aujourd'hui.

Ce projet comme le sort réservé aux enfants et adolescents sans papiers et le cas échéant à leur famille sont une attaque grave contre les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales. Ils appellent de notre part à tous mobilisation et résistance. Mobilisation pour soutenir et aider ces enfants et adolescents qui sont aussi nos élèves, mobilisation pour informer personnels et parents, résistance pour protéger ces existences et défendre tout simplement les Droits de l'Homme dans un pays qui semble avoir oublié qu'il en était le berceau. Et cette résistance-là est l'affaire de chacun d'entre nous.

Le gouvernement (qui chasse sur les terres du Front National) prétend que l'immigration est un problème. En réalité, ces dispositions ne vont pas réduire le nombre total des immigrés mais elles vont faire exploser le nombre d'immigrés en situation irrégulière : ceux qui sont obligés d'accepter des emplois sous payés en dehors du code du travail.

Catherine Piécuch

Collèges « ambition réussite » : quels « super-profs » ?

PAR ARLETTE DESPRETZ ET MAGALI LAUMENERCH

Lors du groupe de travail du 3 mai 2006, présidé par les Inspecteurs académiques adjoints et le vice-doyen des IPR, Monsieur Vanacker, responsable au niveau académique du dispositif « Collèges ambition réussite », étaient présentées les fiches de profil de postes élaborées par les comités exécutifs « Ambition réussite » pour le recrutement des professeurs référents : 113 postes préalablement supprimés dans notre académie puis réaffectés aux collèges classés ainsi.

D'emblée, nous avons dénoncé le fait que la plupart des fiches de profil de postes avaient été élaborées à la seule initiative de la direction du collège ou de l'école, voire de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale pour les écoles d'une même ville sans aucune concertation, ni participation des membres de la communauté éducative du réseau Ambition Réussite.

Un calendrier bâclé.

Pour le profilage des postes et les candidatures, tout devait être fini pour le 13 mai. La sélection a lieu du 18 mai au 2 juin.

À l'origine, il s'agissait d'un mouvement spécifique des personnels. Mais la réalité est toute autre : un mouvement réservé à quelques initiés affectés hors de tout contrôle paritaire.

Le mouvement des PEGC ayant lieu le 12 mai, les PEGC candidats à un poste à profil en Ambition réussite y seront affectés à titre provisoire.

Un profilage inquiétant et désolant.

- **Aucune originalité** pour la plupart des missions attendues des professeurs référents dans les collèges « Ambition réussite », par exemple :
 - renforcer la liaison 6ème/CM2
 - aide aux élèves en grande difficulté
 - maîtrise de la langue à l'écrit et à l'oral
 - animation d'ateliers théâtre, écriture, poésie
 - aide aux devoirs
 - encadrement des missions des A.E ou Assistants pédagogiques

- Elles s'inscrivent totalement dans les exigences des lois Fillon - de Robien et du plan de cohésion sociale Borloo,

- aide à la conception et à la mise en œuvre du P.P.R.E

- création et suivi du livret des compétences

- participation à la mise en place de groupes de besoins

- constitution des groupes d'excellence en cycle central composés « d'élèves les plus talentueux et courageux !! »

C'est la mise en œuvre des dispositifs de tri social et de justification de l'inégalité scolaire ! La lutte contre l'échec scolaire et sa prévention, elles, ne sont pas prioritaires.

- Les fiches ciblent le **manque de moyens** dans les collèges fortement aggravés par les suppressions massives de postes pour remédier aux difficultés des élèves et améliorer les conditions d'enseignement des personnels.

• Parfois, les objectifs sont tellement précis et cadrés, qu'ils semblent **adaptés à des personnels déjà présents** (par exemple maintenir sur le poste profilé un collègue victime d'une MCS ou responsable d'un projet culturel, sportif... dans l'établissement)

- Lettres modernes et mathématiques sont les **disciplines majoritairement retenues** : toute ressemblance avec le socle commun de connaissances n'est pas fortuite.

Des annonces alarmantes de la part des autorités académiques et rectorales.

- **Encourager la bivalence disciplinaire** notamment en classe de 6ème et donc promouvoir les candidatures de PEGC voire des PLP.

- **Ouvrir le plus largement possible les candidatures** (par exemple susciter des candidatures dans les disciplines excédentaires).

- **Services académiques et rectoraux** ne sont pas dupes du « profilage sur mesure » effectué par certains chefs d'établissements pour contourner la MCS.

Les fiches de profil de poste soulèvent donc de fortes inquiétudes sur le devenir du métier d'enseignant et la totale déréglementation de notre statut.

Lors du groupe de travail, les autorités académiques ont assuré que les TZR et les collègues en révision d'affectation ne seraient en aucun cas affectés sur un poste à profil en Ambition Réussite s'ils n'avaient pas candidaté. Mais combien peuvent être tentés de le faire si cela leur permet d'obtenir un poste dans un secteur géographique qui leur convient ? D'autre part, que fera le rectorat si de nombreux postes de

professeurs référents restent vacants à l'issue des opérations de mai-juin ? L'IPR a convenu que, si tous les postes à profil n'étaient pas pourvus dès la 1ère vague, soit 113 postes pour l'Académie, il y aurait nécessairement une seconde vague pour poursuivre le recrutement avec un second appel à candidature mais pour une affectation provisoire d'un an.

De graves atteintes au statut de l'enseignant.

Présenté comme « un nouveau cadre », permettant d'apporter un plus au fonctionnement de l'établissement, le « collège Ambition réussite » est en réalité la première étape de la casse systématique du statut des enseignants.

Le professeur référent est recruté par lettre de mission pour un contrat implicite de 3 ans.

Afin de garantir sa crédibilité face aux collègues, il doit assurer un service en « classe constituée » équivalent à un mi-temps au maximum mais aucune information claire et précise n'a pu être formulée sur le nombre d'heures effectives à l'emploi du temps du professeur référent dans les collèges « Ambition réussite » si ce n'est la crainte d'une annualisation de son service et donc de la déréglementation totale du statut d'enseignant.

Toute latitude est laissée à l'expérimentation de nouveaux projets mais ce ne doit pas être de l'improvisation !

Aucun obstacle ne s'oppose à ce que le collègue sur poste à profil demande sa mutation à l'issue d'une année mais il lui est fortement conseillé d'attendre les 5 années d'exercice en collège « Ambition réussite » pour bénéficier des avantages et bonifications sur lesquelles aucune information n'a été donnée.

Une évaluation annuelle dont les indicateurs restent encore à trouver.

Un bilan et une évaluation des missions à l'issue de la 1ère année seront effectués afin de mesurer la valeur ajoutée pour les élèves dont la réussite nous a été annoncée comme le fil conducteur de tout ce dispositif « ambitieux » !

Nous avons dénoncé ces atteintes lors du congrès académique et lors de réunions où, malheureusement, les collègues étaient encore trop peu nombreux. Le manque d'informations, la gravité des enjeux et l'urgence nous amènent à **proposer de nouvelles réunions fin mai pour en discuter.**

Les dates et lieux seront précisés sur le site du S3 et dans une prochaine circulaire adressée aux établissements.

Schéma régional des formations : dernières étapes

PAR GEORGES BOUCHART, CATHERINE PIÉCUCH, FRÉDÉRIQUE ROLET, GILLES SURPLIE

Le travail de la commission réunie lors du Congrès académique du 13 mars 2006 a permis d'affirmer plus fortement certaines orientations du pré-rapport et de préciser les autres.

Ainsi, les membres de la commission ont souligné, pour la réussite de tous les jeunes, le préalable du caractère national du service public d'éducation et de formation, un service public qui doit être conforté dans ses missions, son offre, le rôle de ses personnels. Cela n'est nullement incompatible avec l'expression des besoins de formation du 2° degré et le développement de ce dernier dans notre région. Ils ont également rappelé la nécessité d'un service public de Formation continue et d'insertion à l'emploi. Ils ont condamné une entrée sur les questions éducatives réduite au seul emploi alors que les objectifs de l'investissement éducatif, notamment en formation initiale, participent à la fois du développement des individus et du soutien au développement présent et futur de la société.

Les contributions ont ajouté l'éclairage des évolutions produites entre le contexte d'élaboration du précédent schéma (commencé en 1995) et la réalité actuelle. La loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a en effet élargi la compétence des régions, en les rendant désormais responsables de l'organisation des actions de formation professionnelle - y compris qualifiantes - pour les jeunes comme pour les adultes. La loi a ouvert ainsi la voie à une aggravation des inégalités territoriales, la mise en œuvre des politiques régionales de formation étant fortement liée au contexte social.

La commission a renouvelé les critiques faites à la Région sur les conditions de préparation du nouveau schéma, les retards et le déficit de démocratie, l'im-



pératif d'un Plan Prévisionnel des Investissements accompagnant le schéma doté d'une programmation précise et datée (bilan du nombre d'établissements par bassin, des travaux de modernisation ou de construction à accomplir).

Enfin des questions comme celle de la sauvegarde des formations à bac plus 2 dans le processus LMD, de leur articulation avec des poursuites d'études (licences professionnelles notamment) ont été rapidement abordées et devront faire l'objet d'un travail collectif.

A l'issue de ces travaux, les analyses et propositions de la commission ont été soumises au Congrès Réunis et plénière

En conclusion, le Congrès a appelé l'ensemble des SI à poursuivre le travail engagé par le biais de l'enquête envoyée en février, déterminer précisément les besoins par bassin, intervenir pour faire connaître nos propositions.

Par des contributions envoyées à la Région, il s'agira en particulier, d'insister sur l'apport de la voie technologique pour les jeunes dans une région à forte identité industrielle, une voie technologique pourvue de contenus suffisamment professionnalisés, de filières identifiées, ouvrant sur des poursuites d'études. Il s'agira aussi de mener le combat pour démystifier les vertus supposées de l'apprentissage, fortement célébrées par les responsables régionaux.

SCHEMA DES FORMATIONS : LA PAROLE AUX BASSINS !

Les enquêtes remontées des bassins et les réunions organisées par la Région dans la première quinzaine de mars mettent en avant quelques-unes de nos analyses et priorités :

- l'attachement aux trois voies de formation (générale, technologique et professionnelle) et la nécessité de relancer notamment la voie technologique;
- le leurre et le danger que constitue la volonté de rechercher à tout prix l'adéquation à l'emploi et la nécessité d'offrir le maximum de formations sur chacun des territoires ;
- la nécessité d'une concertation approfondie de la part de la Région, ce qui implique donc la prise en compte des aspirations des jeunes et de leurs familles et enfin la mise en place d'un Plan Prévisionnel des Investissements (demande relayée par de nombreux chefs d'établissements) ;
- les questionnements relatifs à l'ouverture dans le privé de sections technologiques existant dans le public et dont les capacités sont volontairement restreintes par le rectorat.

Pour la suite des opérations et le CAEN prévu courant mai, il est indispensable que les différents lycées et bassins qui ne l'auraient pas encore fait ou qui voudraient compléter leurs contributions fassent remonter le plus vite possible et même succinctement les besoins concrets en termes de sections et d'orientations souhaitées ainsi que les équipements nécessaires (labos, CDI, parkings, équipements sportifs... de même que la rénovation des cantines et des internats).

Examens : des retards de paiement scandaleux

PAR MICHEL DEVRED

Depuis des mois, la section académique interviennent sur la question des retards de paiements des frais d'examen et de mutations. Deux questions diverses ont été posées en CTP et nous avons évoqué ces problèmes lors des entrevues.

Au mois de mars, la rectrice se flattait d'une intervention auprès de la Trésorerie générale qui avait permis de débloquer la situation. Et pourtant les collègues ne voient toujours rien venir. Nouvelles interventions, question posée de nouveau par le SNES en CTP, et voilà le scandale !

La situation est à la fois ancienne - le rectorat fait de la cavalerie en payant l'année n avec les crédits de l'année suivante- et bouleversée par la mise en œuvre de la LOLF (nouvelle loi de finance). Celle-ci prévoit notamment que les dettes sont impossibles et que les dépenses ordonnées doivent être vérifiées par la TG qui demande désormais des justifications précises et doit prendre un engagement comptable. Celui-ci n'a été signé que le

18 avril ! Précision supplémentaire, il faut désormais distinguer 2 lignes comptables pour les frais de déplacement et les frais de remboursement, ce qui oblige à faire 2 saisies, plus une photocopie de l'original, plus une note d'explication ! Ajoutons que le passage à la LOLF en janvier a fait disparaître 10000 saisies 2005 qu'il faut reprendre... 2 fois en 2006.

En clair, si vous avez été payé avant décembre, tout va bien, mais pour les autres, rien entre le 1er janvier et le 18 avril et les services estiment qu'à cette date il faudra 2 mois pour apurer la situation, soit des paiements en juin ou juillet.

Le rectorat porte une lourde responsabilité, d'une part en n'ayant pas pris les mesures pour apurer la situation fin décembre en sachant que les problèmes seraient inévitables, et d'autre part en ne prenant pas les mesures pour accélérer les choses à partir de janvier. Par exemple, le LOLF prévoyant explicitement qu'il faudra désormais dis-

tinguer remboursement de frais et rémunérations, les mesures auraient dû être prises dès le 1er janvier.

L'explication principale reste la dette non apurée de plusieurs millions d'euros qui a été repoussée. En 2005, le rectorat n'avait pas de quoi payer, rembourser et il a pris le risque de renvoyer à l'année suivante alors qu'il ne pouvait méconnaître la situation !

Il est inadmissible de faire passer des épreuves alors que l'on n'a pas été payé du travail de l'année précédente et même pas remboursé des frais fort lourds engagés pour remplir ses missions !

Comme nous l'avions recommandé, des pétitions ont été rédigées. A cette action collective, doit s'ajouter une action individuelle de mise en demeure avec demande de versements d'intérêts. (cf.site du S3) Il faudra, s'il le faut, déposer un préavis de grève pour obliger le recteur à bouger.

Rectorat : le dialogue social est au point mort !

Sans revenir sur le refus d'entendre les organisations syndicales à propos du projet d'accès à la hors classe, de nombreux signes montrent la façon désinvolte dont le rectorat traite les personnels.

L'absence de responsables de premier rang aux débats sur le schéma régional des formations, la difficulté d'avoir de vrais débats (pour la première fois cette année, des questions diverses déposées en CTP n'ont pas été traitées et le rectorat refuse d'entériner des positions retenues en groupes de travail) l'avaient déjà montré.

D'autres faits se sont ajoutés ces dernières semaines : refus d'accepter des représentants syndicaux lors d'audiences, volonté de faire le tri des membres d'une délégation (refus opposé successivement à la délégation des établissements de Fives), de recevoir une délégation du bassin de Sambre Avesnois, fin de non recevoir à une demande d'audience du S.n.e.s., déposée depuis le mois de mars, la rectrice ne pouvant nous recevoir avant mai, et déléguant la secrétaire générale du rectorat.

Nous avons fait le détail de cette situation lors de l'audit du rectorat devant une IG qui recevait l'ensemble des organisations. Toutes, d'ailleurs, ont relevé les mêmes difficultés.

Michel Devred

CAPA : le calendrier

- PEGC :** **le 12 mai**
notation administrative, congés de formation professionnelle, réadaptation, mouvement intra, avancement de grade
- Certifiés :** **le 30 mai**
hors-classe
le 9 juin
notation administrative, congés de formation professionnelle, réadaptation
- CPE :** **le 30 mai**
congés de formation professionnelle, hors-classe
- Agrégés :** **le 24 mai**
Hors-classe
le 6 juin
notation administrative, congés de formation professionnelle, réadaptation

IUFM**Compte-rendu des instances**

Fin mars et mi-avril se tenaient les premiers conseil scientifique pédagogique et conseil d'administration depuis l'élection en décembre des représentants des stagiaires, après que le budget (donc les frais de déplacement) et les modalités de validation de l'année PLC2 ont été examinés et votés. Comment s'étonner alors de la faible participation des « usagers » au scrutin et de leur modeste implication dans la vie de l'I.u.f.m. ? En figeant ainsi le fonctionnement des instances, en les privant de la participation de ceux qui reçoivent la formation, l'I.u.f.m. semble se replier dans sa tour d'ivoire, alors que dans le même temps l'institution est de plus en plus attaquée par d'anciens stagiaires, au point que le sujet devient très vendeur en librairie.

Les élus S.n.e.s. ont été par ailleurs très surpris de constater que l'élève stagiaire d'une autre organisation syndicale, obligé de partir avant la fin de la réunion, remettait son pouvoir (vote) au ... Recteur !!!

Le S.n.e.s. et la Es.u. sont intervenus au cours du CA pour refuser de faire payer une formation à destination des candidats aux concours 3ème voie de professeurs des écoles (5 à 900 euros !), prévoyant des stages d'observation en classes, reléguant l'I.u.f.m. au rang d'Academia (les autres formations à destination des candidats aux CAPES 3ème voie n'ont pas été jugées rentables ...). A quand une formation payante pour l'agrégation interne ? Une majorité de votants nous a suivis et l'I.u.f.m. doit revoir sa copie.

Nous avons également demandé le retour de la formation PLC2 allemand à Lille : là encore, pour une question de rentabilité, les lauréats de concours sont obligés depuis deux ans d'effectuer leur stage dans une autre académie avant de revenir à Lille comme titulaires.

Quel avenir pour les I.u.f.m. et nos professions ?

Depuis leur création, les I.u.f.m. sont soumis à un feu nourri de critiques récurrentes. La loi Fillon prévoyait leur intégration à l'université sans en définir les modalités, ni l'échéance.

Si nous partageons beaucoup des critiques formulées sur l'année de stage, nous ne sommes pas pour

autant d'accord avec une décision uniquement motivée par la recherche d'économies effectuées au détriment des stagiaires et de leur formation.

Un nouveau rapport sur la réforme des I.u.f.m. établi par la commission Pietryk, sans concertation avec les organisations syndicales (ah, le dialogue social !) nous a été présenté succinctement par le directeur. Ce rapport, dont nous ne connaissons pas l'avenir, n'alourdit pas l'horaire hebdomadaire du stage, mais porte en germe une conception inquiétante du métier. Il prévoit en effet :

- de renvoyer à l'établissement la formation du stagiaire, avec tous les risques de dérives que cela comporte (pas de dispositif prévu dans les collèges et lycées qui devront faire avec leurs propres moyens, pressions locales du principal ou proviseur ou du tuteur, formation adaptée à un type d'établissement qui ne correspondra pas forcément aux établissements obtenus ensuite ...)

- D'introduire et de banaliser la polyvalence qui n'existe pourtant pas (encore) pour les professeurs de lycées et collèges

- de former un fonctionnaire soumis (ne devant pas s'adresser aux médias par exemple), respectueux de la hiérarchie et appliquant sans sourcilier programmes et instructions ... Quand on se souvient de ce qui est advenu de la loi de février 2005 ordonnant aux professeurs d'enseigner les aspects positifs de la colonisation, une telle position fait frémir !

- de poursuivre la pression tout au long de la carrière en établissant un parcours de formation dont dépendront les promotions ...

Bref, ce rapport ne correspond pas à nos attentes en matière de formation initiale et est bien loin de notre vision d'un professeur maître et concepteur de son enseignement !

Validation et grèves

A chaque préavis de grève, nous constatons des pressions à l'encontre des stagiaires, certains intervenants à l'I.u.f.m. n'hésitant pas à mettre en balance la validation en fin d'année pour inciter les jeunes profs ou CPE à ne pas se joindre aux mouvements. Il nous faut alors rappeler inlassablement que le droit syndical élémentaire s'applique à tous. Récemment, une stagiaire nous a fait part de la mention de sa participation aux grèves anti-CPE dans le rapport de visite, pièce ma-

trasse du dossier examiné par le jury de validation.

Nous intervenons auprès de la direction de l'I.u.f.m. pour que cette appréciation soit modifiée. Le droit de grève est un droit constitutionnel, et stagiaires et formateurs ne sont pas en dehors du droit, même en histoire-géo ! Nous ne saurions accepter une quelconque infantilisation et encore moins toute tentative de pression à la titularisation.

L'I.u.f.m. a un rôle de formation pédagogique, pas de formatage idéologique !

Karinne Boulonne

Agrégés**Liste d'aptitude**

La CAPA examinant la liste d'aptitude au corps des agrégés s'est réunie le 24 mars 2006.

Nous avons regretté l'absence de Madame le Recteur : sa présence et la présidence de la CAPA auraient été une marque de l'intérêt et du respect qu'elle porte aux instances paritaires. Sa présence aurait été aussi importante pour les arbitrages parfois nécessaires à propos de certains cas étudiés : nous aurions apprécié que les arbitrages rendus à l'occasion de cette CAPA tiennent compte des termes des débats et des arguments échangés et la présence à la CAPA nous semble importante à cet effet.

Les représentants du SNES ont rappelé que ces promotions ont été acquises grâce aux luttes des personnels, qu'elles sont définies dans nos statuts. Par notre action syndicale, par le travail de nos élu-e-s, nous avons toujours défendu ces garanties statutaires ; nous nous sommes toujours attaché-e-s à améliorer les règles collectives et leur mise en œuvre dans le sens d'une meilleure reconnaissance des qualifications et de la diversité des situations professionnelles. Or, depuis 2002, les politiques gouvernementales réduisent les dépenses de l'Etat, cherchent à briser les solidarités et les repères communs pour individualiser et encadrer fortement nos métiers. Le dialogue social si souvent invoqué est vidé de son sens, l'égalité de traitement des personnels bafouée sous couvert d'une gestion plus " qualitative " des " ressources humaines " . Cette logique

soumet nos carrières à des décisions aléatoires, qui n'offre plus ni garanties, ni lisibilité pour les perspectives de chacun.

L'hécatombe des postes au concours limite d'autant les possibilités de promotion par cette voie (une nomination pour 7 titularisations par concours), possibilités dérisoires au regard du vivier potentiel des candidats. Elles ont diminué de près de 50% depuis 1998, avec l'insuffisance des recrutements d'agrégés par concours. Pour 2006, 382 nominations sont possibles au niveau national, soit 16 de moins qu'en 2005. Dans notre académie, cette situation pèse évidemment sur l'ensemble des disciplines, avec des choix draconiens imposés par le petit nombre de propositions possibles (96 au total). Cela a des effets radicaux sur des disciplines à petit effectif sans aucune proposition cette année encore : par exemple, physique appliquée, arts appliqués.

Les critères sont peu transparents et varient d'une discipline à l'autre et d'une année à l'autre. Le SNES revendique un barème permettant de définir clairement les critères de choix. Nous avons aussi alerté l'administration sur la nécessité de traiter également hommes et femmes et de veiller à inspecter régulièrement les collègues.

Sur quels critères les candidats sont-ils retenus ? La note pédagogique, l'échelon, les travaux, les activités reconues par l'institution, la présence dans des commissions de jury, de préparation des sujets d'examen, les " services rendus " à l'institution, maître de stage, tuteur, formateur.

L'âge ne paraît pas être un argument déterminant pour promouvoir un collègue proche de la retraite, même s'il peut être invoqué pour dire qu'un candidat est " jeune " et peut attendre ; cependant, ce n'est pas le cas dans toutes les disciplines.

En tout état de cause, nous avons pu constater que les critères retenus pour les propositions ne sont pas communs à toutes les disciplines.

Enfin, nos interventions et questions auprès des IPR nous ont permis de constater que tous les dossiers des candidats n'étaient pas connus avec la même précision dans toutes les disciplines.

Autant de raisons d'être attentifs et exigeants lors des CAPA.

Noëlle Célérier

Elections à la C.A. académique du S.n.e.s.

La Commission administrative académique du S.n.e.s. est élue tous les deux ans.

Derrière cette dénomination un brin rébarbative, se cache le "Parlement" du S.n.e.s., l'instance la plus importante après le Congrès. La CA est chargée de désigner le bureau de la section académique et ceux des deux sections départementales, ainsi que le secrétariat chargé de représenter le syndicat auprès des autorités académiques.

La CA est réunie au moins une fois par trimestre. Elle est alors un lieu de débat et de prise de décisions que le secrétariat est ensuite chargé de mettre en œuvre. Pour qu'elle soit ouverte et démocratique, le S.n.e.s. a fait le choix d'une organisation en tendances. Chaque syndiqué peut participer à la vie d'une tendance ou en proposer une nouvelle. Présentées aux suffrages des syndiqué-e-s, elles permettent aux différentes sensibilités de s'exprimer et de peser sur les décisions de notre syndicat.

Un vote massif des syndiqués est un signe important de vitalité de la démocratie syndicale. Pour les candidats et les élus, c'est le signe de l'intérêt porté par les syndiqués à l'investissement militant dont ils font preuve, et cela aussi est important.

Le vote dans les S1 aura lieu du lundi 22 mai au samedi 3 juin inclus

Les secrétaires de S1 voudront bien provoquer, une réunion de la section, afin d'organiser le vote et de désigner une commission de dépouillement.

- Chaque syndiqué, membre du S.N.E.S. à jour de ses cotisations, est électeur.
- Chaque syndiqué émet **un seul vote** pour l'une des listes en présence (scrutin de listes **sans panachage ni vote préférentiel**). Il peut utiliser le bulletin de vote ci-dessous ou s'en procurer un auprès du secrétaire du S1.
- Le vote a lieu à **bulletin secret** : chaque électeur place son bulletin de vote sous double enveloppe ; l'enveloppe extérieure cachetée porte le nom et la signature de l'intéressé ; elle est remise directement ou par correspondance au secrétaire de S1.
- Le dépouillement est effectué dans les S1 **le samedi 3 juin au plus tard** par la commission désignée.

- Les résultats seront transmis immédiatement au siège du S3, à : «Michel DEVRED, S.N.E.S. - S3 de Lille, 209, rue Nationale, 59000 Lille», avec la mention «**Résultats élections**». Ils doivent parvenir **le jeudi 8 juin au plus tard**.
- Les votes des S1 ne seront pris en considération que s'ils sont accompagnés de la liste des votants dont l'appartenance au S.N.E.S. sera certifiée par le secrétaire et le trésorier du S1, et signée par les membres de la commission de dépouillement. La liste d'émargement ou les enveloppes signées doivent être transmises au S3.
- Les résultats du vote, section par section, seront publiés dans le bulletin académique.
- Les retraités désignant actuellement leur représentant à la C.A. ne participent pas à ce vote. Ce représentant sera élu par un vote individuel des retraités pendant la période des élections à la C.A.
- Le dépouillement académique aura lieu **le vendredi 9 juin à 17 h** au siège du S3.

Les candidats voudront bien participer à ce dépouillement.

Attention : Pour les votants n'ayant pas payé dans les S1 où ils votent, il est impératif de mentionner le S1 où ils ont versé leur cotisation.



Aide aux victimes des inondations qui touchent la Roumanie, la Serbie, la Bulgarie et la Hongrie*

Printemps 2006 : au bord du Danube, de nombreux villages sont sous les eaux, des milliers de personnes ont été évacuées et les dégâts matériels sont considérables.

Pour la seule région de Braïla, en Roumanie, ce sont

- 137 localités concernées sur plus de 21 000 hectares
- près de 200 maisons détruites, 120 en effondrement
- plus de 20 000 personnes ont été évacuées
- 3 363 " fermes " et 30 usines qui ont dû cesser leurs activités
- plus de 500 km de routes impraticables.

Les habitants tentent de renforcer les barrages afin d'éviter de nouvelles destructions et le coût de la lutte contre la montée des eaux est important.

Afin de venir en aide aux victimes de cette catastrophe, vous pouvez envoyer vos dons au :

Secours populaire Français

Préciser « Urgence inondations Pays de l'Est »

18-20 rue Cabanis - 59007 LILLE CEDEX

CCP 2 555 57 Z LILLE

* La section académique du SNES, sollicitée par le Secours populaire français, a décidé de publier l'appel dans son bulletin afin que les syndiqués qui le souhaitent puissent soutenir cette action.

Elections à la C.A. du S3 de Lille

- Scrutin de mai - juin 2006

Je vote pour la liste :

N° 1 Liste d'Union

N° 2 Liste Ecole Emancipée